

Délibération n°D20230155

Rapporteur : Michaël DESTOMBES

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale
Secrétaire de séance : Jean-Pierre CAZES

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT ET UN DÉCEMBRE, à 16 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 23, 24, 25, 26, 25, 26, 25, 24 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 14/12/2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (1), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (2), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (3), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (4), Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS : Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Joël KERDRAON
Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Marion CHAMBERON	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Lionel FREL

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Arrivée au dossier n° 6 « Adoption du budget primitif 2024 »
- (2) Départ au dossier n° 5 « Décision modificative n°2 – Exercice 2023 »
- (3) Départ au dossier n° 23 « Motion relative à la déviation de Beynac »
- (4) Départ au dossier n° 6 « Adoption du budget primitif 2024 »

ACQUISITION D'UNE FRACTION DES PARCELLES APPARTENANT A M. LAURENT - CW 238 ET 239 - SITUÉES 62 RUE CLAUDE BERNARD - ÉLARGISSEMENT DE VOIRIE

VU l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L.111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU les articles 1583 et 1593 du Code civil ;

VU l'article L1311-12 du Code général des collectivités territoriales et l'arrêté du 5 décembre 2016 fixant les seuils de saisine de la Direction Immobilière de l'État à 180 000€ pour les acquisitions faites par la Ville ;

VU l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que les propriétés de la rue Claude Bernard sont grevées d'un emplacement réservé BER20 pour élargissement de voie ;

CONSIDÉRANT qu'un accord a été trouvé avec Monsieur Daniel LAURENT pour faire l'acquisition d'une fraction de ses parcelles cadastrées CW 238 et 239 situées 62 rue Claude Bernard, à l'intersection avec le Chemin de Beauplan ;

CONSIDÉRANT que suivant courrier en date du 26 octobre 2023, il a été convenu une cession à l'euro symbolique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DÉCIDER** l'acquisition d'une fraction des parcelles cadastrées sous les numéros 238 et 239 de la section CW pour environ 68 m² au 62 rue Claude Bernard, appartenant à Monsieur Daniel LAURENT, pour un euro ;
- **DE DESIGNER** l'étude de Maître BONNEVAL, notaire à BERGERAC, pour la rédaction de l'acte et toutes les formalités y afférentes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à la bonne fin de ce dossier ;
- **DE DIRE** que la dépense sera prélevée sur le budget en cours.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (pouvoir), Jean-Pierre CAZES, Fatïha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (pouvoir), Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 21/12/2023.


Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 27 DEC. 2023
et de l'affichage en date du 27 DEC. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Jean-Pierre CAZES

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD